

## Télégramme de Jean Sauvagnargues sur les vues de la RFA sur l'Union économique et monétaire (Bonn, 30 janvier 1971)

**Légende:** Le 30 janvier 1971, l'ambassadeur français à Bonn, Jean Sauvagnargues, adresse un télégramme au ministère des Affaires étrangères français, dans lequel il expose les vues du gouvernement fédéral allemand sur l'Union économique et monétaire. Selon Karl Schiller, ministre allemand de l'Économie et des Finances, la position du gouvernement fédéral à ce sujet est toujours fondée sur le rapport Werner.

**Source:** Débat de politique étrangère au Bundestag: Union économique et monétaire. Télégramme diplomatique à l'arrivée no 601/09, Bonn le 30 janvier 1971, ministère des Affaires étrangères et européennes de la République française. Fonds CE, direction des Affaires économiques et financières, service de coopération économique, série PM, vol. 972, section UEM/Relations bilatérales, dossier PM 19.3. La Courneuve: Archives diplomatiques françaises.

**Copyright:** (c) Archives du ministère des Affaires étrangères et européennes de la République Française  
Avec l'autorisation du Ministère des Affaires Etrangères

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/telegramme\\_de\\_jean\\_sauvagnargues\\_sur\\_les\\_vues\\_de\\_la\\_rf\\_a\\_sur\\_l\\_union\\_economique\\_et\\_monetaire\\_bonn\\_30\\_janvier\\_1971-fr-4863e768-33da-45ac-ad11-a566cb32e7d7.html](http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_sauvagnargues_sur_les_vues_de_la_rf_a_sur_l_union_economique_et_monetaire_bonn_30_janvier_1971-fr-4863e768-33da-45ac-ad11-a566cb32e7d7.html)



**Date de dernière mise à jour:** 19/10/2023

ARCHIVES.CE

DI 6131  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME À L'ARRIVÉE

PM-19-3

ATTRIBUTIONS Ⓢ

- 2. (CE) CE CE
- 3. EU EU EU EU EU EU
- DE DE DJ IP

~~xxxx~~

BONN, LE 30 JANVIER 1971

RECU LE..... A 15H48

JAS.

NO 601/09

ADRESSE DIPLOMATIE PARIS

CQUE (VIA LE DPT) : BRUXELLES NO 48/55 - DELFRA BR. NO 49/56  
 LA HAYE 48/55 - LONDRES 497/505  
 ROME 55/63  
 (PAR COURRIER) : LUXEMBOURG 11

O B J E T : DEBAT DE POLITIQUE ETRANGERE AU BUNDESTAG:  
 ===== UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE.

JE ME REFERE A MON TELEGRAMME NO 592.

AU COURS DU DEBAT, M. SCHILLER A EXPOSE LES VUES DU GOUVERNEMENT FEDERAL SUR L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE. LE MINISTRE S'EST REFERE AUX RECENTES CONSULTATIONS FRANCO-ALLEMANDES DE PARIS, QUI - A-T-IL DECLARE - ONT PERMIS DE FAIRE DES PROGRES APPRECIABLES. CONTRAIREMENT A CE QUE SOUTIENT LA CDU/CSU, LA RFA N'AVAIT POURTANT PAS OPERE DE RETRAITE DANS SES CONCEPTIONS. POUR LE DEMONSTRER, M. SCHILLER A PRESENTE LA POSITION ACTUELLE DU CABINET EN HUIT "THESES".

1. - LA PREMIERE ETAPE, SUR LAQUELLE EXISTE DEJA UN LARGE CONSENSUS, N'EST PAS UN BUT EN SOI. ELLE N'A DE SENS QUE SI LES GOUVERNEMENTS CONFIRMENT DES LE DEBUT LEUR VOLONTE POLITIQUE D'ACHEVER L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN UNE PERIODE D'ENVIRON 10 ANS.

2. - ENTRE LES INITIATIVES DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET CELLES DE POLITIQUE MONETAIRE DOIT ETRE ASSURE UN PARALLELISME EFFECTIF. SINON, LA STABILITE ECONOMIQUE EN PATIRAIT ET LA CONSTRUCTION MENACERAIT DE S'EFFONDRE A CHAQUE COUP DE VENT.

3. - L'ETAPE FINALE NE PEUT ETRE ENVELOPPEE "DANS LE BROUILLARD D'UNE COMPLETE INCERTITUDE". IL VA DE SOI QU'IL N'EST NI POSSIBLE NI OPPORTUN D'ENTRER DES AUJOURD'HUI DANS LE DETAIL DES SUTILITES INSTITUTIONNELLES. MAIS IL IMPORTE DE POSER CLAIEMENT QUELQUES PRINCIPES FONDAMENTAUX, CELUI, PAR EXEMPLE, QUE LA COMMUNAUTE DOIT ETRE INVESTIE DES POUVOIRS INDISPENSABLES (POLITIQUE COMMUNE DANS LES DOMAINES DE LA MONNAIE, DU CREDIT, DE LA FISCALITE, DU BUDGET ET DES MARCHES FINANCIERS). EN CE QUI CONCERNE LE PARTAGE DES COMPETENCES ENTRE LA COMMUNAUTE ET LES ETATS MEMBRES, ON DEVRAIT RECOURIR A LA VIEILLE REGLE EPROUVEE DE LA "SUBSIDIARITE" (D'APRES L'ENCYCLOPEDIE BROCKHAUS, PRINCIPAL PROTECTEUR DES INDIVIDUALITES, EN VERTU DUQUEL UNE COLLECTIVITE NE RECOIT DE COMPETENCES QU'A L'EFFET D'ACCOMPLIR LES TACHES QUE SES MEMBRES NE PEUVENT INDIVIDUELLEMENT MENER A BIEN).

4. - IL FAUT QUE LES ORGANES DE LA COMMUNAUTE SOIENT MIS EN MESURE DE PRENDRE RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT LES DECISIONS DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET MONETAIRE QUI S'IMPOSERONT. LES POUVOIRS DU PARLEMENT EUROPEEN DOIVENT ETRE "EVIDEMMENT" AUGMENTES EN CONSEQUENCE.

5. - LE SYSTEME COMMUNAUTAIRE DES BANQUES CENTRALES, INDISPENSABLE DANS L'ETAPE FINALE, NE POURRA S'ACQUITTER PLEINEMENT DE SA TACHE QUE S'IL POSSEDE UNE RESPONSABILITE PROPRE ADEQUATE. POUR CHACUNE DES ETAPES PRECEDENTES, LE CONSEIL POURRAIT INVITER LES GOUVERNEURS DES BANQUES D'EMISSION A ETABLIR ENTRE EUX, PAR VOIE D'ACCORDS, LE TYPE DE COOPERATION CONVENABLE.

6. - LES MESURES PREVUES POUR LA PREMIERE ETAPE POURRAIENT ENTRER EN VIGUEUR LE PLUS TOT POSSIBLE, Y COMPRIS LES MESURES MONETAIRES SUR LESQUELLES EXISTE DEJA UN LARGE ACCORD DE PRINCIPE. ON DEVRAIT, EN OUTRE, CONSTATER MAINTENANT, PAR UNE DECLARATION D'INTENTION, QU'IL FAUDRA ETABLIR UN BILAN AVANT LA FIN DE LA PERIODE DE TROIS ANNEES ET PRENDRE ALORS DES DECISIONS CONCRETES ET OBLIGATOIRES EN DROIT SUR LA SUITE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE. DANS CE BUT, LES SERVICES COMPETENTS DE LA COMMUNAUTE AURAIENT PREALABLEMENT ANALYSE QUELLES MESURES SONT NECESSAIRES ET POSSIBLE A) SUR LA BASE DU TRAITE A) EN COMPLEMENT DU TRAITE, AU TITRE DE L'ART. 235 C) EN MODIFICATION DU TRAITE, AU TITRE DE L'ART. 236.

LE PRINCIPE DE "SUBSIDIARITE" POURRAIT JOUER ICI EGALLEMENT UN ROLE UTILE, LORSQU'IL S'AGIRAIT DE VENTILER LES MESURES RECONNUES INDISPENSABLES ENTRE CES TROIS CATEGORIES: "NOUS NE VOULONS PAS CHANGER A TOUT PRIX LE TRAITE DE ROME, PAR LA VOIE DE L'ARTICLE 236, ET CERTAINEMENT PAS EN TOTALITE".

7. - PERSONNE NE PEUT AUJOURD'HUI GARANTIR JURIDIQUEMENT, EN DEPIT DE TOUTES LES DECLARATIONS D'INTENTION POLITIQUES, QU'ON SE METTRA D'ACCORD AU FOND ET EN DETAIL AU TERME DE LA PERIODE DE TROIS ANS. IL FAUT DONC DES MAINTENANT PREVOIR CERTAINS MECANISMES PROTECTEURS. UNE "CLAUDE DE PRUDENCE", QUI FERAIT PERDRE LES BENEFICES DE L'UNION MONETAIRE AU PAYS QUI NE VOUDRAIT OU NE POURRAIT EN ASSUMER LES CONSEQUENCES DE POLITIQUE ECONOMIQUE, NE SERAIT GUERE SUFFISANTE, ISOLEMENT. UNE "CLAUDE DE SAUVEGARDE" PARAIT PLUS EFFICACE, MIEUX ENCORE UNE "CLAUDE D'ECHANCE" POUR TOUTES LES ACTIONS DE POLITIQUE MONETAIRE: TOUTES LES DISPOSITIONS ARRETEES DANS CE DOMAINE SERAIENT LIMITEES A UNE MEME DUREE, SI BIEN QU'ELLES DEVIENDRAIENT AUTOMATIQUEMENT CADUQUES DANS L'HYPOTHESE OU L'ON NE S'ENTENDRAIT PAS SUR LA SUITE DU PROCESSUS D'UNION ECONOMIQUE. ON POURRAIT FIXER UN DELAI DE QUATRE ANS, QUI LATISSERAIT UNE MARGE D'UNE ANNEE APRES L'ACHEVEMENT DE LA PREMIERE ETAPE POUR CONTINUER, SI NECESSAIRE, DE RECHERCHER UN ACCORD.

- PAGE QUATRE -

8. - DANS LA PERSPECTIVE DE L'ELARGISSEMENT, LA COMMUNAUTE DEVRAIT FORMULER SES DECISIONS SUR L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE TELLE SORTE QUE LES PAYS CANDIDATS PUISSENT EGALEMENT SE PRONONCER, A LA FIN DE LA PREMIERE ETAPE, SUR LE PASSAGE COLLECTIF A LA PHASE SUIVANTE ET SUR LE CONTENU DE CELLE-CI.

CE CATALOGUE EN HUIT POINTS - A CONCLU M. SCHILLER - PROUVE QUE LE GOUVERNEMENT FEDERAL N'A RIEN ABANDONNE DE SES IDEES ORIGINELLES, FONDEES SUR LE PLAN WERNER. C'EST DU PRAGMATISME, SI L'ON VEUT, MAIS 'UN PRAGMATISME AVEC DES OBJECTIFS CLAIREMENT DEFINIS, UN PRAGMATISME LIMITE DANS LE TEMPS... CE DONT NOUS AVONS BESOIN, C'EST DE FLEXIBILITE EN CE QUI CONCERNE CHACUNE DES ETAPES SUCCESSIVES ET DE FERMETE POUR CE QUI EST DES BUTS ULTIMES'. IL NE S'AGIT PAS LA D'UNE CONCEPTION QUI AIT ETE AGREEE BILATERALEMENT DANS LE DETAIL: L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE N'EST PAS UN PROBLEME SPECIFIQUEMENT FRANCO-ALLEMAND. 'MAIS NOUS AVONS ELABORE CETTE LIGNE, QUI NOUS EST PROPRE, EN CONNAISSANCE DE CERTAINS FACTEURS JUGES ESSENTIELS PAR NOS PARTENAIRES'./.

SAUVAGNARGUES